

Affiliations & Licences

Spécial clubs de canoë-kayak FFCK

Saison sportive 2014-2015

Du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015

● ● ● Contacts

Fédération française handisport

Service affiliations-licences :

Aline Gaudry

Lun > ven : 13h30 - 17h30 au 01 40 31 45 19

licences@handisport.org

Commission kayak FFH

Marie-Anne Tourault

06.22.91.82.57

canoekayak@handisport.org

● ● ● Contexte et repères

Une convention a été signée entre la FFH et la FFCK en avril 2013. Un paragraphe est consacré à la prise de licence gracieuse à la FFH :

2-4 La Fédération Française Handisport accorde gracieusement l'affiliation à tout club affilié à la Fédération Française de Canoë-Kayak qui en fait la demande.

La Fédération Française Handisport accorde de plein droit une licence loisir fédérale à titre gracieux à tout pratiquant paracanoë licencié dans un club de la Fédération Française de Canoë-Kayak et affilié à la Fédération Française Handisport.

La Fédération Française Handisport accorde de plein droit une licence fédérale cadre à titre gracieux à tout enseignant de canoë-kayak titulaire du Certificat de Qualification Handisport licencié dans un club de la Fédération Française de Canoë-Kayak et affilié à la Fédération Française Handisport.

La licence de la Fédération Française de Canoë-Kayak est requise pour participer aux compétitions officielles et stages permettant une sélection ou la délivrance d'un titre.

La licence de la Fédération Française Handisport, produite en tant qu'attestation d'assurance en responsabilité civile conforme permet de participer à des manifestations promotionnelles et regroupements ouverts à tous, sans but compétitif ni de classement organisés par la Fédération Française de Canoë-Kayak ou ses structures locales.

Chaque club doit également s'affilier au comité régional et au comité départemental handisport dont il dépend. Attention, la convention nationale signée entre la FFH et la FFCK ne dispense pas les clubs de payer les cotisations régionales et départementales. Le montant de ces affiliations est fixé par les comités respectifs.

●●● Création d'une section handisport FFH au sein d'un club FFCK

Pour ouvrir une section handisport, le club FFCK doit :

- Avoir identifié les 3 personnes (minimum) qui seront licenciées à la FFH (dont au moins un sportif handicapé physique, visuel ou auditif)
- Avoir ajouté dans les statuts de l'association la mention suivante: "l'association pratique et encadre les activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap physique, visuel ou auditif."
- S'affilier à la FFH selon la procédure "Première affiliation" (cf. paragraphe ci-dessous)

●●● Première affiliation

Envoyez par courrier au service licences handisport (42 rue Louis-Lumière – 75020 Paris), le dossier d'affiliation complet :

- Le formulaire d'affiliation à la FFH
- Les demandes de licences : 3 licenciés minimum dont au moins 1 sportif handicapé physique, visuel ou auditif.
- La photocopie de la licence FFCK du ou des sportifs handicapés qui bénéficieront de la licence loisir FFH gratuite
- La photocopie du diplôme Module B CK du ou des cadres qui bénéficieront de la licence cadre FFH gratuite
- Votre mode de règlement s'il vous reste des licences à charges (voir tarif des licences à la fin du document)
- Une copie des statuts de l'association où aura été ajoutée la mention suivante (phrase type) : « L'association pratique les activités physiques et sportives pour handicapés physiques, visuels et auditifs »

➔ **Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la FFH, onglets > Fédération puis > Licences (<http://www.handisport.org/content/federation/licences.php>)**

➔ **Après traitement de votre dossier, vous recevrez des codes d'accès qui vous permettront de saisir vos prochaines demandes de licences par internet.**

ATTENTION !!!! Tout dossier incomplet sera systématiquement retourné.

●●● Ré-affiliation

Envoyer par mail au service licences handisport : licences@handisport.org :

- L'identité de votre association : nom, adresse mail et numéro d'affiliation
- La photocopie de la licence FFCK du ou des sportifs handicapés qui bénéficieront de la licence loisir FFH gratuite
- La photocopie du diplôme module B CK du ou des cadres qui bénéficieront de la licence cadre FFH gratuite

➔ Le service licence vérifiera alors les documents envoyés et vous ouvrira les droits pour les licences gratuites.

➔ S'il reste des licences à votre charge, merci de nous envoyer le règlement avant la saisie.

➔ Vous pouvez alors vous connectez sur le service en ligne <https://licences.handisport.org> et prendre vos licences grâce à vos codes d'accès transmis lors de votre première affiliation

●●● Tarifs 2014-2015 des licences et affiliation à la FFH

Type de licences	Tarif 2014-2015
Affiliation	Gratuite
Licence loisir (Pour les sportifs handicapés titulaire d'une licence FFCK)	Gratuite
Licence cadre/bénévole	Gratuite SI le cadre possède le module B CK validé 25 € SINON

Remarque : la licence FFH loisir permet aux licenciés de participer aux autres activités et évènements loisir de la FFH